



## REGLEMENT DU CONCOURS PEINTURE 2022



### Article 1 :

Ce jeu concours sur la peinture est ouvert à toute personne adhérente à un club qui est lui-même adhérent à la FDGM 64. Un même club peut présenter plusieurs participants. Dans ce cas, une seule œuvre sera retenue par participant. Il débute lors de sa parution sur le site de la FDGM 64 et les œuvres devront parvenir au secrétariat de la FDGM 64 au plus tard le 30 novembre 2022.

L'organisation de ce concours est assurée par le club ARDANAVY de URCUIT pour la FDGM 64, que nous remercions par avance.

### Article 2 :

L'objectif étant de faire participer un maximum de participants, plusieurs catégories sont ouvertes à ce concours. Les œuvres présentées pourront être réalisées dans les techniques suivantes :

- Aquarelle
- Acrylique
- Huile
- Pastel
- Encre de chine
- Sanguine

Les toiles seront présentées sans cadre pour les acryliques et les huiles. Les aquarelles, pastels, encres de chine et sanguines seront présentées avec une marie-louise ou passe-partout.

### Article 3 :

Le thème retenu pour ce concours est :

**« La montagne au printemps »**

Le format de l'œuvre devra être standard et fixé au format de 30 x 40 cm. Ces dimensions sont données à titre indicatif car en fonction du support cela peut varier de 1 à 2 cm sur les deux dimensions.

### Article 4 :

Les œuvres devront être envoyées ou remises de manière anonyme (aucune marque ou signature ne devra apparaître sur l'œuvre) au secrétariat de la FDGM 64 à Orthez qui, pour assurer la confidentialité, numérottera celles-ci. Les œuvres devront être accompagnées d'un bulletin (joint à ce règlement) indiquant la provenance de celle-ci (club et nom du participant). 1 bulletin par participant.

### Article 5 :

Le jury sera constitué des membres du Conseil d'administration de la FDGM 64 qui déterminera les vainqueurs dans chaque catégorie susnommée. Les résultats seront envoyés aux clubs afin que ceux-ci puissent s'organiser pour la remise des prix.



## REGLEMENT DU CONCOURS PEINTURE 2022



### Article 6 :

Les prix seront remis lors d'une exposition de l'ensemble des œuvres qui sera organisée par le club Ardanavy d'Urcuit dont la date reste à fixer.

Ces prix seront remis à titre individuel et se présenteront sous la forme de bons d'achat dans des magasins spécialisés pour la peinture.

## BULLETIN D'INSCRIPTION



**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :**

.....  
.....

**Tél. :** ...../...../...../...../..... **Email :** .....

**Adhérent(e) du club de (Village et nom du club) :**

.....

**Coupon à retourner à : FDGM64 – Salle Gascoin Parc N°2 – 64300 ORTHEZ**

*Joindre la photocopie de votre carte d'adhérent 2022*